

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	50
Faits divers	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

EN ABONNEMENT :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAPIERRE et Co, Place de la Bourse, 8.

CHEZ LES PROPRIÉTAIRES  
 A SAUMUR, chez M. DONGREL et HULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Taitbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avertissement contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## SAUMUR,

23 Février 1878.

### Chronique générale.

#### LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE.

Sous ce titre, les *Tablettes d'un Spectateur* publient une communication diplomatique de la plus haute importance; il s'agit des conditions de la Conférence de Baden-Baden, conditions posées par l'Angleterre et acceptées déjà par l'Autriche.

Nos informations personnelles nous permettent d'affirmer que ce programme est vrai, puisque jeudi le Conseil des ministres extraordinaire qui s'est tenu à l'Élysée a eu connaissance de ce programme et s'en est beaucoup occupé.

Voici donc le programme anglais :

Maintien des traités à réviser ainsi qu'il suit :

- Indépendance de la Roumanie ;
- Indépendance de la Serbie sans acquisition territoriale ;
- La Bulgarie jusqu'aux Balkans, mais pas au delà ;
- Application de la Constitution de Midhat-Pacha à la Bosnie, l'Herzégovine, la Thessalie, l'Épire et la Macédoine ;
- Commission consulaire de puissances chargée de surveiller le fonctionnement de cette constitution ;

Dans le cas d'insuccès de la Constitution, engagement formel, de la part des puissances, qu'une autonomie administrative de ces provinces ne pourra être réglée, au bout d'un délai à stipuler, sans leur participation, et que, dans aucun cas, cette autonomie ne pourra fournir un *casus belli* contre la Turquie ;

Maintien du *statu quo ante bellum*, en ce qui concerne Constantinople, le Bosphore et les Dardanelles ;

Indemnité pécuniaire, sans compensation

territoriale, sans cession de la flotte ottomane ;

Refus à la Russie d'une occupation provisoire de la Bulgarie par les armées moscovites ;

Cession de Batoum à la Russie ;

En Europe, rasement de Routschouk et de Silistrie (Choumla, Widdin et Varna restent debout) ;

Rétrocession de la Bessarabie soumise à des restrictions à discuter.

Dans la soirée de mercredi seulement, après la réponse affirmative de l'Autriche, connaissance a été donnée de ce programme à l'Allemagne, et, avant-hier jeudi, lord Lyons en a entretenu M. Waddington.

\*\*\*

La commission du budget s'est réunie mercredi sous la présidence de M. Gambetta. Cette séance a été aussi longue qu'importante; nous en empruntons le compte rendu à la *Republique française*, sans que nous ayons besoin de faire observer à nos lecteurs que nous n'adoptons en aucune façon l'esprit qui a présidé à sa rédaction, esprit beaucoup trop favorable à des utopies financières que nous n'admettons pas. Voici ce que dit la *Republique française* :

Elle a d'abord entendu M. le ministre des finances avec lequel elle s'est mise d'accord sur les articles de la loi de finances qui devaient être soumis au vote de la Chambre en même temps que le budget des dépenses, et distraits pour être transmis au Sénat.

M. Léon Say incidemment a fait connaître que les résultats du premier mois de l'exercice 1878 laissaient sur les évaluations un excédant de 2 millions.

Mais la convocation avait un but spécial auquel la commission s'est consacrée dès le départ du ministre. Elle s'était proposée d'examiner à fond le projet de créer un nouveau titre de rente 3 0/0 amortissable par annuités, et c'est sur ce point important que la discussion s'est engagée.

Plusieurs membres y ont pris part, entre autres MM. Wilson, Rouvier, Bethmont,

Germain, Allain-Targé, Tirard, Langlois, Ferry, Devès, Menier et Guichard.

M. Wilson a d'abord longuement exposé le plan du ministre; il a démontré les avantages du nouveau titre, qui serait conçu dans une forme à laquelle le public est déjà très-accoutumé. C'est un type qui se rapproche beaucoup de celui des obligations de chemins de fer, de celles qui sont émises par les grandes Compagnies.

M. Wilson a établi les points de ressemblance et de dissemblance que le nouveau titre aurait avec les titres de la rente 3 0/0 et avec les obligations de chemins de fer.

En calculant le 3 0/0 à 74 fr., une obligation rapportant 15 fr. de rente, calculée sans prime au remboursement, vaudrait 370 fr.

La valeur de la prime, en calculant sur un taux moyen de remboursement de 56 ans pour un amortissement total de 75 ans, s'élève à 14 fr. 50; l'obligation s'élève alors à 384 fr. 50.

Le taux du nouveau 3 0/0, d'après ses calculs, serait donc supérieur d'environ 2 fr. 90 au taux du 3 0/0 actuel.

Comparé avec les obligations de chemins de fer, le nouveau 3 0/0 leur serait supérieur à deux points de vue, moindre durée dans l'amortissement, et immunité des deux impôts du timbre et du 3 0/0 sur le revenu. C'est environ une somme de 25 francs à ajouter au cours actuel des obligations les plus recherchées.

Après cet exposé, M. Rouvier a présenté quelques observations au sujet de la prime de remboursement. Il croit qu'au lieu de s'engager à amortir avec prime dans un délai donné, il y aurait plus d'avantage pour l'État à procurer au cours du jour chaque année toutes les rentes qu'on pourrait acheter avec les excédants disponibles.

Du moment où l'on ne s'impose pas l'obligation de ne pas emprunter pendant les 75 ans que doivent durer l'amortissement, il n'est pas vrai qu'on amortisse véritablement. On emprunte d'un côté pour rembourser de l'autre, voilà tout.

Cette augmentation a été combattue par

la plupart des autres membres qui ont pris la parole, MM. Bethmont, Allain-Targé, Tirard, Langlois et Devès.

Tous se sont appliqués à l'envi à démontrer qu'il y avait dans la création de ce nouveau 3 0/0 à la place du titre de rente perpétuelle un progrès incontestable.

La nation en empruntant de cette manière fait acte de bon père de famille.

Chaque génération s'impose à elle-même l'obligation de supporter toutes les charges des emprunts qu'elle contracte; elle ne rejette pas, comme dans le cas de la rente perpétuelle, une partie du fardeau sur les générations futures.

Puis l'expérience a prouvé que les Parlements sont impuissants à s'imposer à eux-mêmes l'obligation d'amortir; on arrivera à un meilleur résultat quand l'obligation du remboursement sera prise au moment même de l'émission. On peut être certain alors que l'amortissement s'effectuera réellement; ce ne sera plus, comme dans les conditions actuelles, où l'on voit monter incessamment le chiffre total de la dette publique.

M. Germain, prenant la question à un nouveau point de vue, s'est attaché d'abord à démontrer que la France avait actuellement dans son budget même des ressources disponibles pour gager un nouvel emprunt. Il n'est pas besoin de calculer sur les plus-values des revenus annuels: celles-ci pourront servir à faire face à des dégrèvements d'impôts.

De très-grands bénéfices pourraient être assurés au Trésor par des opérations de conversion; et en s'exprimant ainsi, il ne fait pas allusion au 5 pour cent, il vise une foule de petits emprunts très-onéreux qui pèsent actuellement sur le budget et dont il remettra le tableau à la commission. Ce sont là les premières opérations de conversion dont il y a lieu de s'occuper.

Ainsi, un emprunt nouveau pour les travaux publics, emprunt devant servir à développer l'outillage national et à accroître la richesse du pays, est gagé à l'avance par des ressources disponibles.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### L'ABUS DES BOISSONS.

Dimanche dernier, au Cercle catholique d'ouvriers de l'Immaculée-Conception, à Angers, on a entendu en conférence M. Maisonneuve, docteur-médecin, professeur à la Faculté des sciences.

L'éminent professeur a traité avec un talent remarquable l'abus des boissons.

Voici un résumé de cette conférence que nous empruntons à l'*Étoile*. Inutile de dire que l'orateur a été écouté avec le plus vif intérêt.

Il est toujours pénible de faire le tableau des vices de l'humanité et surtout de ceux où dominent la grossièreté et la brutalité. L'ivrognerie a sa place marquée au premier rang de ceux-ci. Et s'il n'y avait encore que le dégoût qu'inspire aux honnêtes gens le triste spectacle de l'homme en état d'ivresse! Mais à la suite de ce vice s'avance, comme un sombre cortège, la ruine du corps, celle de l'intelligence et de la raison, l'ou-

bli des droits les plus sacrés de la famille et des devoirs envers la société.

Parmi les bienfaits que la Providence a répandus sur la terre d'une main si libérale, se place au premier rang le jus fermenté de la vigne, le vin, composé de principes salutaires et fortifiants unis à l'eau dans d'heureuses proportions; il constitue un breuvage tonique et rafraîchissant. Il est utile à tous ceux qui se livrent d'une façon continue à un travail manuel ou intellectuel. Les personnes faibles ou malades y ont souvent recours avec raison; un petit verre de vin de Bordeaux est un excellent remède, croyez-le bien.

Mais à côté de l'usage se trouve l'abus. On boit du vin à tout propos, en dehors des repas, on y prend goût, et puis on passe à l'eau-de-vie parce que le palais, blasé, demande quelque chose de plus mordant.

Alors le petit verre devient le refuge contre les misères de la vie; c'est au fond du petit verre que l'on va chercher les consolations contre les vicissitudes du sort.

Tous les peuples ont fait usage et par conséquent excès de liqueurs spiritueuses. Mais c'est à partir du XI<sup>e</sup> siècle que l'abus en devint véritablement désastreux. Les Arabes distillèrent le vin et en retirèrent l'esprit de vin ou alcool. Ce produit, d'abord considéré comme un poison, fut ensuite regardé comme un remède d'où le non-

d'aqua vite, eau-de-vie, qu'on lui donna, puis il devint un objet de consommation ordinaire.

Les peuples du Nord ont toujours été ceux qui en firent le plus abus. Une statistique établit qu'en 1837 il y avait en Suède, pour une population de 3 millions, 170,000 distilleries. Actuellement on y fabrique 200 millions de litres d'eau-de-vie consommés en presque totalité dans le pays, ce qui fait pour chaque habitant, en retranchant les femmes et les enfants, une moyenne de 80 à 100 litres d'eau-de-vie par an.

En Angleterre, jusqu'en 1751, l'intempérance était portée à un tel point que les débitants mettaient sur leur enseigne que pour la modique somme d'un penny (2 sous) on pouvait s'enivrer, pour deux devenir ivre-mort et avoir par dessus le marché une botte de paille pour dormir jusqu'au retour de l'état normal. La France n'est pas non plus un modèle de sobriété; qu'il me suffise de dire qu'à Amiens il se consomme par jour 80,000 petits verres d'eau-de-vie. C'est une valeur de 4,000 francs représentant 3,500 kil. de viande ou 12,120 kil. de pain!

Mais l'eau-de-vie ne suffit pas à un grand nombre de ces buveurs effrénés; ils y ajoutent des infusions de plantes aromatiques qui ont le plus désastreux effet sur la santé et principalement sur les facultés cérébrales. Le gin en Angleterre, le kava à Taïti, l'absinthe un peu partout, ces

liqueurs concourent chacune à leur manière à l'abrutissement de l'espèce humaine. Dans la Basse-Normandie, on fait passer du trois-six bouillant sur du café; on sucre avec des pastilles de menthe anglaise, on appelle cela du *café à mort*, et on a raison; le fait est que le cancer d'estomac est plus commun dans cette population que partout ailleurs.

Le moment de la journée auquel on boit l'eau-de-vie n'est pas sans importance. Au saut du lit, le buveur va frapper à la porte du cabaret voisin, il veut tuer le ver; ce qui est certain c'est que cette pratique tue l'ivrogne.

Jetons un rapide coup d'œil sur les effets de cette maladie causée par l'abus des boissons spiritueuses, à laquelle on a donné le nom d'*alcoolisme*.

Le premier résultat d'une digestion un peu trop copieuse est une excitation cérébrale accompagnée d'un sentiment de bien-être. Le cerveau fonctionne avec entrain, les idées prennent une fluidité inconnue, la mémoire est docile, les combinaisons de l'imagination se pressent vives, riantes, faciles; en même temps un voile agréable s'étend sur la réalité et en émousse les trop habituelles rigueurs; le souvenir des tristesses s'affaiblit et cède la place à une quiétude pleine de charmes.

Cet état est bien caractérisé par certaines expressions populaires; en réalité on est bien;

» Sous quel titre convient-il le mieux de disposer du gage? Là-dessus il est évident qu'il est plus sage et plus prudent de prendre la forme de la rente amortissable que celle de la rente perpétuelle.

» Le public tiendra compte à l'Etat de la prime de remboursement; le nouvel avantage offert au rentier se traduira par une élévation dans la valeur du capital.

» Comment nier qu'en prenant l'obligation d'amortir, l'Etat ne se place dans une meilleure situation que s'il laissait aux Parlements le soin d'employer les excédants de recettes à l'amortissement?

» Il est toujours facile de ne pas amortir, et, par l'expérience, nous savons tous combien peu on songe à diminuer le montant de la dette publique. Les Chambres sont toujours préoccupées des nécessités du moment; elles ne font rien quand elles n'y sont pas obligées.

» Il faudra bien agir autrement quand l'engagement sera pris envers les créanciers.

» M. Jules Ferry, insistant sur cet ordre d'idées, a montré qu'il ne s'agissait pas d'une simple mesure spéciale dans la création de ce nouveau 3 0/0 amortissable.

» Si ce titre, comme il faut l'espérer, parvient à conquérir la faveur publique, nous aurons là un instrument puissant qui nous permettra de modifier tout le caractère de notre dette publique.

» Avec le fardeau que nous léguerons aux générations futures, nous leur donnerons en même temps une garantie que ce fardeau ne sera pas éternel.

» Il y a là une vue de politique générale qui est au-dessus de toutes les objections.

» Développer les travaux publics, qu'est-ce autre chose qu'accroître l'outillage national? Or, comprend-on un industriel qui, empruntant pour développer son matériel, ne songerait pas en même temps à l'amortir?

» M. Menier partage les idées de M. Ferry; il est partisan du 3 0/0 amortissable, parce qu'il veut unifier la dette. Et c'est ce type qui, suivant lui, doit servir par toutes les conversions.

» Le débat a été clos, et la commission a été appelée à donner son avis sur le principe d'un nouveau titre de rente amortissable. Ce principe a été adopté à l'unanimité des membres présents.

» On est ensuite entré dans la discussion des points relatifs à l'émission, au tirage au sort, aux coupures, aux époques de paiement, etc.

» M. Guichard est intervenu pour demander qu'il fût inscrit dans la loi que l'émission aurait toujours lieu par voie de souscription publique. Mais l'heure était trop avancée pour qu'il fût pris une résolution sur tous les détails, et la discussion en a été remise à un autre jour.

On ne s'entretient dans les couloirs que de l'impression profonde produite par le discours de M. de Mun à la Chambre des députés.

L'énergie des affirmations de l'orateur catholique est regardée par les républicains

l'homme d'âge mur retrouve son jeune homme du temps passé, on a sa pointe d'esprit et de vivacité.

Un degré de plus et survient l'ivresse véritable avec ses combinaisons intellectuelles heurtées et bizarres, accompagnées de vertige et d'éblouissements; les sens s'émoussent, la démarche est incertaine, vacillante. Alors chacun découvre avec candeur et sans dissimulation ses mœurs et son caractère pour justifier l'adage: « *In vino veritas.* »

Enfin l'intelligence s'anéantit et l'homme ivre tombe comme une masse inerte.

Voilà pour l'alcoolisme aigu qui se termine quelquefois par des congestions ou l'asphyxie qui peuvent déterminer la mort.

Que les libations trop copieuses deviennent habituelles, et l'on se trouve en présence de l'alcoolisme chronique.

Le système digestif est le premier atteint; l'appétit diminue et l'estomac digère difficilement; chaque matin le buveur rejette des mucosités abondantes qu'il ne manque pas de combattre en buvant de nouveau; c'est la *pituite matinale*.

(La fin au prochain numéro.)

comme un courageux défi à la Révolution et comme une preuve de la résolution des catholiques de tenir tête à tous leurs adversaires sur le terrain de la discussion et de la revendication de leurs droits.

La complaisance mise par deux ministres, celui de l'intérieur et celui des cultes, à donner avant-hier satisfaction à la majorité menée par M. Gambetta, écoeure les quelques membres de cette majorité qui ont le sentiment du principe d'autorité.

M. Léon Say, dit-on, monterait à la tribune pour prier la commission des finances d'activer le dépôt du rapport sur un budget que la Chambre a mis quatre mois à étudier et à voter en partie.

M. Lucien Brun est décidé à répondre au ministre, au nom de la majorité, que le Sénat n'entend pas être pris pour un bureau d'enregistrement et qu'il ne votera trois milliards d'impôts qu'après avoir étudié le bien fondé du projet de loi de finances.

## LÉON XIII.

Léon XIII n'a été nommé ni par accession ni par compromis. Il a été choisi par adoration. Le Saint-Esprit a parlé, et a parlé tout seul. La Providence a voulu que dans l'élection du successeur de Pie IX il n'y eût, pour ainsi dire, aucun des procédés humains, mais une sorte d'intuition miraculeuse, la spontanéité de la grâce, le mouvement involontaire des âmes qui reconnaissent l'Elu.

La fumée avait paru deux fois mardi, mercredi, à midi, elle paraissait encore. Et voilà que tout à coup le bruit court dans Rome que, malgré la fumée, un Pape est élu. Le cardinal Pecci avait un concurrent, S. Em. le cardinal Franchi. On ne pouvait réunir les deux tiers des suffrages. Et soudain le cardinal Franchi est allé s'agenouiller devant son concurrent, et tout le Conclave est aux pieds du Pape. Au successeur de Pie IX il ne fallait pas une investiture qui ressemblât aux investitures humaines; il ne fallait pas que l'on comptât et que l'on pesât les voix. Il fallait l'unanimité des cœurs: la prostration spontanée devant ce grand Dieu dont le choix était fait. L'adoration, oui, au dix-neuvième siècle, dans une Assemblée, l'adoration a fait un Pontife.

Regardez les plus augustes Assemblées humaines; regardez les Parlements et nos scrutins; regardez le fonctionnement des institutions périssables. Est-ce qu'on y adore, est-ce qu'on y reconnaît l'Elu aux signes mystérieux que Dieu imprime en ceux qu'il destine à le servir? Regardez et reconnaissez que l'Eglise est divine.

Les cardinaux étaient entrés au Conclave avec des passions et des partis; il y avait une extrême droite, un centre, une gauche. On avait conféré avec les ambassadeurs; on s'inspirait des vues de la politique.

Le Conclave est fermé; peut-être encore y a-t-il des divisions: les voix se partagent, 36 contre 24. L'Esprit est là, mais il ne s'est pas encore fait reconnaître. Trois scrutins ont été annulés. Puis, sans être attendu, l'Esprit se déclare! *Deus, ecce Deus!* Et l'on s'agenouille. Dieu a manifesté son choix. On adore, qui? Est-ce une créature? Est-ce l'Elu des hommes? Non, c'est le choisi de Dieu; on adore la grâce qui vient de faire un nouveau miracle — on adore Dieu qui vient d'apparaître, Dieu qui a parlé comme il sait parler.

Depuis l'élection de Grégoire XV, en 1621, il n'y avait pas eu d'élection par adoration.

Sceptiques, dites si le Conclave du Vatican ne vous épouvante pas!

Mais non, il n'y a pas de sceptiques: il y a ceux qui haïssent Dieu et ceux qui le servent. Dieu a des ennemis et des fidèles. Mais tous le reconnaissent. La révolte est un acte de foi.

Voyez aussi cette Rome qui n'a plus voulu être une ville sainte, ce peuple qui a acclamé Garibaldi. Voyez la joie de cette foule, cette multitude dans Saint-Pierre qui se prosternent devant celui qui dit: *Benedicat vos omnipotens Deus!* Entendez ces cloches qui sonnent à toute volée: c'est l'allégresse des Rameaux, c'est le: « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* »

En face du Quirinal, le Vatican est bien grand et bien miraculeux. La triple couronne est bien populaire: Rome reconnaît les traces de la sainteté indélébile que la conquête et l'infidélité n'ont su effacer.

Le Conclave n'a pas duré deux jours, et il a relevé la Pierre éternelle, la Pierre im-

muable. Les Parlements ne finissent pas, et ils ne peuvent rien consolider.

L'Eglise a vu bien d'autres épreuves, et de plus cruelles; elle dure; mais aussi bien des royaumes ont péri et ne se sont pas relevés.

Qui est l'Elu, quelle est son histoire? Qu'étais-il avant d'être Pape?

Oui, nous nous en souvenons; nous connaissons la vie admirable du cardinal Pecci: ses missions heureuses, son habileté, ses vertus; nous retrouvons dans son passé la prédestination glorieuse du successeur de Pie IX. Au point de vue humain, nul n'était plus digne de la tiare. Mais ce passé, si grand qu'il soit, disparaît par le coup de la grâce qui en a fait le Chef de l'Eglise. De l'éminent cardinal Pecci, il reste le Pape, il reste Léon XIII.

HENRY DES HOUX.

Nous empruntons à un ouvrage de M. Louis Teste les détails biographiques suivants sur le nouveau Pape. Léon XIII, né à Carpinetto (Italie) en 1810, et élevé par Pie IX à la dignité de camerlingue:

Le cardinal Pecci est un des personnages les plus importants du Sacré-Collège, — important par le caractère, par l'énergie, par la sagesse, par les vertus, par les services. Il unit, dans une juste mesure, la douceur apostolique à la sévérité administrative. Il se fait aimer et craindre.

On va le voir déployer ses qualités solides dans sa carrière.

Giocchino Pecci est d'une ancienne famille patricienne de Carpinetto, au-dessus d'Anagny, au pays des Herniques. Il est de haute taille. Il a la maigreur d'un ascète. Sa tête est remarquable de finesse; les lignes du visage sont fermes, arrêlées, un peu anguleuses. La voix est sonore et brillante quand il prononce un discours. Dans les relations de la vie privée, il est simple, affectueux, aimable, plein d'esprit. Dans les cérémonies, sous la pourpre ou sous les ornements épiscopaux, il devient grave, austère, majestueux: il semble se pénétrer de l'ampleur de son ministère.

Ses études au collège romain accomplies, il entra à l'Académie des nobles ecclésiastiques et cultiva avec fruit le droit et la théologie. Grégoire XVI, qui avait la connaissance des hommes, le prit en singulière estime et se l'attacha en le nommant prélat de sa maison et référendaire à la signature (16 mars 1837). Peu après, il l'envoya comme délégué à Bénévent; puis à Spolète, puis à Pérouse. Dans ces villes, M<sup>rs</sup> Pecci fit preuve de capacité hors ligne et s'attira l'admiration publique. Il fut en même temps d'une charité toute sacerdotale, d'une équité incorruptible et d'une fermeté indomptable.

M<sup>rs</sup> Pecci gouverna Bénévent, Spolète et Pérouse avec une rare énergie.

Dans cette dernière ville, qui compte 20,000 habitants, et qui était le chef-lieu d'une province, il arriva sous son administration que les prisons se trouvèrent vides: pas un seul détenu. Au grand regret des Pérousiens, Grégoire XVI le rappela en 1843; le préconisa archevêque de Damiette (Egypte), bien qu'il n'eût que trente-trois ans, et l'envoya comme nonce à Bruxelles.

M<sup>rs</sup> Pecci s'acquiesça beaucoup d'estime et de crédit à la cour belge, et dans tous les rangs de la société. Léopold I<sup>er</sup> se plaisait à le consulter et à lui prodiguer des marques d'affection. Mais le climat — et peut-être les travaux de sa charge — altéra sa santé au point qu'il dut, sur les conseils des médecins, solliciter son rappel. Léopold I<sup>er</sup> en fut contristé: il lui conféra le Grand-Cordon de son Ordre, et le pria de remettre au pape un pli cacheté. Le prélat demanda si les commissions du roi étaient pressées: il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe, en étudier les institutions politiques, comme il avait fait en Belgique et en Hollande.

« Il suffit, monseigneur, répondit le roi, que vous remettiez vous-même le pli aux mains du Pape, à votre rentrée à Rome. »

Quand M<sup>rs</sup> Pecci eut regagné la Ville-Eternelle, Grégoire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit:

« Le roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services, et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur: la pourpre... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse: vous y recevrez bientôt le chapeau cardinalice. »

M<sup>rs</sup> Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse dans le consistoire du 19 janvier 1846, fut créé en même temps cardinal et réservé *in petto*. Mais Grégoire XVI mourut cette année sans l'avoir publié.

Depuis cette époque, M<sup>rs</sup> Pecci n'a pas quitté son diocèse.

Le cardinal Pecci a eu à traverser des temps difficiles. Il s'est constamment montré égal à lui-même; homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

Les nouveaux maîtres de l'Italie lui ont pris son séminaire.

« Je n'ai besoin que de quelques chambres, a dit le cardinal. »

Il donne l'hospitalité aux séminaristes dans son palais. Il vit au milieu d'eux. Il prend ses récréations avec eux. Il les invite à sa table.

Il a fondé pour les prêtres de son diocèse une Académie dite de Saint-Thomas, et préside aux disputes théologiques, encourageant les travaux de chacun, et faisant surgir des hommes véritablement dignes des meilleurs temps de l'Eglise. Grâce à lui, s'accomplit à Pérouse le mouvement scientifique que le cardinal Riario Sforza a inauguré à Naples. Il a lui-même une culture des plus variées. Il est poète à ses heures.

Jamais il n'a permis à un fonctionnaire du régime actuel de franchir le seuil de sa porte et de paraître devant lui: et, pourtant, le pouvoir civil honore son caractère, et par égard, apporte quelquefois certains tempéraments à ses mesures.

Le cardinal Schwarzenberg est nommé pro-camerlingue.

La maison du feu Pape est provisoirement chargée de continuer le service du palais. On croit que la nouvelle maison sera constituée dans une huitaine de jours.

Le cardinal de Lucca s'est récusé comme secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat probable est S. Em. Mgr le cardinal Franchi.

Le Pape a reçu hier le corps diplomatique.

Le bruit court que le ministère va demander une modification de la loi des garanties. Cela est bien possible, tant est débile le ministère Crispi, et tant est grande l'exaspération républicaine contre l'heureuse issue du Conclave. (La Défense.)

## AFFAIRES D'ORIENT.

Il s'est fait, dirait-on, comme un apaisement dans la situation politique. Malheureusement, il est encore à craindre que cet apaisement apparent et relatif ne soit que le calme précurseur de l'orage.

L'escadre anglaise s'est éloignée de Constantinople. Elle a quitté les îles des Princes pour se retirer dans le golfe de Moudiana, en face de la petite ville de Ghemlik; sur la côte d'Asie, puis elle s'est rapprochée de Constantinople, en mouillant à Toubzia, près des îles des Princes.

De leur côté, les Russes ont abandonné la redoute Sanidié, qu'ils avaient occupée au moment de l'arrivée des Anglais aux îles des Princes. Il n'y a pourtant pas d'entente entre les Russes et les Anglais. C'est lord Derby qui l'a déclaré.

Pendant ce temps, on parle de plus en plus du Congrès futur qui sera une conférence.

Chacun se demande, même après les dernières déclarations de M. de Bismark, ce qu'il peut bien vouloir.

Accepte-t-il sincèrement le Congrès? Ou bien est-ce pour gagner du temps au profit de son ami le prince Gortschakoff?

Si nous en croyons certains journaux allemands, le chancelier de l'empire veut, par le moyen du Congrès, sauvegarder très-sérieusement les intérêts de l'Autriche.

Mais d'autres indices nombreux et assez significatifs nous font plutôt penser que l'Allemagne est, avant tout, l'alliée de la Russie, et que, si elle tient à rester en bonne amitié avec l'Autriche, cette amitié est très-intéressée. Peut-être même cache-t-elle un piège?

L'attitude de ces journaux reflète sans doute l'opinion publique allemande.

Mais on sait combien peu de cas le solitaire de Varzin fait de l'opinion publique; on sait même qu'il emploie tous les moyens quand il veut faire l'opinion.

Quoi qu'il en soit, il y a des patriotes allemands, hommes éclairés, clairvoyants et justes, qui n'ont pas pu voir avec indifférence les moyens plus ou moins détournés, mystérieux, équivoques dont se sert la diplomatie russe pour faire passer, envers et contre tous, le programme moscovite. A Berlin même, dans certains cercles, on s'est ému que le prince Gortchakoff tienne si peu compte des intérêts autrichiens et des promesses qu'il a tant de fois faites à Vienne.

On a réfléchi et l'on a trouvé que l'Allemagne aussi a des intérêts en Orient, sur le Danube. Elle en a également dans la Baltique et sur ses frontières de l'Est. Elle doit donc tenir à ce que le colosse du Nord n'affaiblisse pas l'Autriche et ne se fortifie pas trop lui-même.

L'Assemblée nationale publie cette dépêche :

« Si la Russie persiste dans ses conditions au sujet des négociations relatives à Gallipoli, lord Beaconsfield, d'accord avec ses collègues, a décidé de s'emparer de ce port coûte que coûte.

Des ordres en conséquence ont été envoyés à l'amiral Hornby. »

Le prince de Galles et le duc de Connaught ont été avisés qu'ils commanderont chacun un corps d'armée.

Le général lord Napier de Magdala sera le commandant en chef.

L'amiral Hornby commandera en chef sur mer.

C'est à l'énergie personnelle du prince de Galles que l'Angleterre doit que le chancelier allemand n'ait pas osé appuyer ouvertement le Czar. Le langage du prince a causé la plus profonde impression à Berlin.

On télégraphie de Vienne à la Gazette de Francfort :

« On parle à Constantinople d'un traité russo-turc qui autoriserait la Russie à occuper un fort sur le Bosphore et un fort sur les Dardanelles. Il se confirme aussi que la Turquie aurait remis quelques vaisseaux à la Russie. » (Havas.)

Voici le discours prononcé par M. Got, de la Comédie-Française, sur la tombe de M<sup>me</sup> Emilie Guyon :

« Messieurs,

« C'est une tradition touchante et fière, dans notre Compagnie, d'accorder publiquement l'hommage d'une pleine journée de deuil à tout sociétaire que la mort vient surprendre debout au milieu de ses collègues et dans l'exercice de son art.

« Nous ne faillirons point à ce devoir, qui, en somme, honore presque autant les vivants que le mort, et je commence ce triste jour en adressant, au nom de la Comédie-Française, un sincère et suprême adieu à la femme, à l'artiste, sur qui va se refermer cette tombe soudaine.

« D'autres voix dans la presse, meilleures que la mienne, et moins suspectes sans doute de partialité ou de camaraderie, ont raconté déjà, raconteront encore les étapes diverses et brillantes de cette longue carrière dramatique. Mais est-ce bien ici le lieu qui convient pour évoquer le souvenir de l'artiste? Je ne le crois pas. Le théâtre, et sa vie, et ses fièvres vont mal avec la rigide austérité de ce qui nous entoure et nous étroit à cette heure.

« C'est de la femme que je veux parler. Ce que je tiens à dire, c'est l'honorabilité de son existence, c'est la franchise de son caractère, sa tenue digne et calme, qui s'harmonisait si bien d'ailleurs avec les lignes de sa beauté robuste, romaine.

« Oui, ce fut une nature énergique et vaillante : qui de nous peut se rappeler sans émotion son dernier travail à nos côtés, sa lutte, ses douloureux efforts?

« Mais les rares amis de son choix sont là pour en témoigner, ce fut aussi une nature bonne et dévouée. Ainsi, par une espèce d'ironie du sort, cette femme, mariée si jeune, qui si souvent représenta des mères sur la scène, n'eut elle-même jamais d'enfant. Eh bien! elle en avait adopté un, et l'avait élevé avec une tendre sollicitude, discrètement, pour le seul amour du bien et de Dieu, car c'était par dessus tout une croyante et un cœur simple.

« Ah! la charité, le sacrifice, le devoir accompli, voilà, messieurs, n'est-ce pas? l'honneur et la vraie force à cette place! Et ce sont encore là les couronnes qui parent le mieux un cercueil.

« Adieu donc, à me loyale et droite qui les as méritées, adieu; camarade de vingt années, Emilie Guyon, adieu!... »

### Chronique militaire.

La nomination de M. le général de division Renson, directeur général du personnel et du matériel de la guerre, au commandement du 16<sup>e</sup> corps d'armée, en remplacement de M. le général Aymard, a produit une certaine émotion dans l'armée.

Remplissant depuis de longues années déjà ses fonctions à la satisfaction générale, connaissant admirablement les cadres de nos officiers, le général Renson paraissait avoir une situation inexpugnable.

Mais il a dû subir la loi commune, car il n'est pas inutile de remarquer que, depuis un an, ses deux principaux adjoints, le général de Boucheman, chef du service de l'infanterie, et le général Berge, chef du service de l'artillerie, ont dû quitter le ministère de la guerre pour prendre des commandements actifs.

Ces modifications dans le personnel sont-elles bien favorables à l'œuvre de la réorganisation de l'armée?

Nous en doutons pour notre part, et tous les hommes compétents sont de notre avis.

Quelques nominations nouvelles ont été faites, ces temps derniers, dans le personnel des officiers de l'armée territoriale; d'autres doivent avoir lieu prochainement, mais il s'en faut de beaucoup que les cadres soient encore au complet.

Malgré le soin de l'administration de la guerre à combler les vides existants, sur les 15,000 officiers indispensables pour commander dans les divers régiments de l'armée territoriale, il en reste encore à trouver près de 600.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Théâtre de Saumur.

Depuis le 8 octobre dernier, la troupe de M. Chavannes nous a donné une quinzaine d'opéras, au nombre desquels on peut citer *le Songe*, *la Traviata*, *le Postillon*, *les Cloches de Corneville*, jouées trois fois, *Mignon*, *la Favorite*, *Hamlet* et *le Trouvère*. Les nouveautés pour notre scène étaient les *Cloches*, dans le genre bouffe, et *Hamlet* comme drame lyrique. Lundi prochain, pour la troisième fois, un opéra encore inconnu à Saumur sera représenté par les mêmes artistes: *Carmen*, musique de Georges Bizet, dont l'apparition à l'Opéra-Comique date du 3 mars 1875.

La première représentation de *Carmen* à Angers était donnée au bénéfice de M. et M<sup>me</sup> Lelong. Le deuxième chef d'orchestre a remis ce soir-là à M. Lelong une boîte contenant une superbe chaîne d'or, présent de l'orchestre, et un bâton de *maestro*, en argent ciselé, offert par M<sup>mes</sup> Hasselmans et Strassi; ensuite, M<sup>me</sup> Lelong a reçu un coffret, présent des abonnés à la vaillante artiste, et nombre de bouquets et couronnes. Angers, *la ville des fleurs*, agit toujours ainsi envers ses meilleures cantatrices.

« La représentation, animée par l'hommage rendu aux deux bénéficiaires, lions-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, a été fort remarquable: *Carmen* est un opéra-comique intéressant, bien chanté, bien joué, bien monté, et qui doit longtemps tenir l'affiche. »

Suivant le *Patriote*, M<sup>me</sup> Lelong a su atténuer autant que possible le caractère odieux de *Carmen* et donné à ce rôle un cachet fort original. M<sup>me</sup> Hasselmans a été une touchante Micaëla; M. Pellin a composé le rôle de don José avec beaucoup de talent et il le chante à ravir; les autres rôles sont parfaitement tenus par MM. Martin et Odezenne.

« L'orchestre, dit l'*Etoile*, s'est surpassé dans l'exécution de *Carmen*, ce ravissant opéra-comique où M<sup>me</sup> Lelong, charmante sous ses costumes espagnols, a su se montrer aussi intelligente comédienne qu'habile chanteuse, et où M. Pellin, dont l'éloge n'est plus à faire, s'est révélé acteur dramatique

de premier ordre. En résumé: livret intéressant, musique remarquable, mise en scène soignée, interprétation excellente. Voilà de quoi assurer à l'ouvrage du regretté Georges Bizet une belle série de représentations à Angers. »

Pour la première de *Carmen* à Saumur, après-demain lundi, la foule ne sera pas moins considérable qu'aux représentations du *Trouvère*, d'*Hamlet* et autres ouvrages lyriques importants.

Sont nommés maires et adjoints des villes d'Indre-et-Loire ci-après, savoir :

**Tours.** — Maire, M. Belle, Dieudonné-Antoine; adjoints, MM. Anglada, Viel et Pimbert.

**Bourgueil.** — Maire, M. Michel-Beguin, Jean-Baptiste; adjoints, MM. Lemesle-Léger, Léon; Bonnard, Pierre-Adolphe.

**Langeais.** — Maire, M. Gally, Léger; adjoints, MM. Collinet, Adolphe; Mémelaporte, François.

**La Plaine.** — Un petit pâtre, âgé de 9 ans, Alexandre Rousseau, qui avait passé la journée de dimanche à garder les moutons de son maître, fermier au Verger, commune de la Plaine, a été trouvé noyé, le soir, dans une mare qui sert d'abreuvoir.

**Saint-Remy.** — Au commencement de cette semaine, on a également trouvé, dans une boire de l'île Saint-Jean, le corps d'un nommé Pinon, ancien employé de M. François Queyon, marchand de bois à Saint-Remy-la-Varenne. Aucune trace de violence n'apparaissait sur le cadavre.

#### TOURS.

Nous apprenons, dit l'*Indépendant*, que les cours pour l'instruction des officiers de la réserve de l'armée active et de la territoriale vont recommencer prochainement dans les corps d'armée. Plusieurs officiers appartenant à la garnison de notre ville sont déjà désignés pour faire ces cours. De plus, l'autorité militaire organise, en ce moment, pour les officiers de nos différentes réserves, une école de tir qui fonctionnera au printemps prochain.

— Un dragon est tombé, d'une fenêtre du Champ-de-Mars, à Tours, dans la journée de jeudi. Le crâne ayant porté sur les pavés, la mort a été instantanée.

#### POITIERS.

Mercredi dernier, le tribunal correctionnel de Poitiers a condamné à 4 mois d'emprisonnement le nommé Degarne, Joseph, originaire de Fougères, qui avait été arrêté en flagrant délit de mendicité.

C'était la quarantième fois que cet individu, qui n'est encore âgé que de 40 ans, comparait devant la justice et était condamné. (*Journal de la Vienne.*)

#### Faits divers.

**Destruction des mulots.** — Le *Journal d'Agriculture*, de Bordeaux, publie le moyen de destruction suivant, qui, paraît-il, a très-bien réussi :

Ce procédé consiste tout simplement à ouvrir, à travers les sentiers creusés par les mulots, des trous de 35 centimètres de profondeur, au moyen d'une tarière longue d'un mètre, dont la cuiller est longue de 10 centimètres et a les bords bien tranchants. En parcourant leurs galeries, les mulots tombent dans ces trous sans pouvoir s'en retirer. Là, ils se mangent les uns les autres, de telle sorte qu'en visitant chaque trou, on y trouve leurs cadavres décharnés et pas un vivant.

Mais dans cette visite, ajoute M. Dubroca, l'inventeur de ce moyen, il faut bien se garder de plonger la main dans les trous; on risque de la mettre sur des crapauds, des vipères, des lézards qui s'y mélangent aux mulots. Il faut *piler* vigoureusement le petit puits et tout écraser.

M. Dubroca recommande de jeter les cadavres des victimes sur le sol. Les oiseaux de proie, attirés par cette pitance, « ne quittent pas la prairie, jour et nuit, » et outre les cadavres ils dévorent aussi les vivants dont ils sont plus friants encore.

Dans les sols argileux on obtient des parois lisses en appuyant la tarière contre

ces parois. Mais dans les sols friables et sableux on est obligé de garnir les puits avec des petits tubes en zinc.

M. Dubroca estime que deux ou trois trous par six mètres carrés suffisent pour exterminer les mulots en quinze jours. Il recommande de passer en revue les puits de temps en temps et de les nettoyer, tant des mulots qui les encombreront (après les avoir écrasés) que de la terre qui s'écroule des parois dans le fond.

Un meeting assez original a été tenu par la Société des barbiers de New-York pour s'opposer à la mesure prise par quelques-uns de leurs confrères qui avaient voulu réduire le prix des barbes.

Il paraît qu'aux États-Unis, où les services sont un peu plus chers qu'en Europe, le prix d'une barbe était de cinquante centimes. Or quelques barbiers se sont avisés de ne demander que vingt-cinq centimes! De là scandale dans la Société des barbiers, qui ont tenu un grand meeting dans Turners-Hall.

A cette occasion, nous apprenons qu'il existe à New-York deux mille boutiques de barbiers et 7,500 individus vivant de cette profession.

Le meeting a décidé que le prix des barbes ne devait pas être diminué, et quelques propositions ont été faites pour punir les barbiers qui se permettraient de gêner le métier.

Pour les articles non signés : P. Gouet.

### Variétés.

#### ORGUE DE SAINT-BERNARD, A LYON.

Une cérémonie intéressante au point de vue artistique et religieux doit avoir lieu le dimanche 3 mars, en l'église Saint-Bernard, à Lyon. Cette église, construite dans le quartier de la Croix-Rousse, par M. Desjardins, architecte diocésain, ne le cède en rien aux plus belles, et grâce au zèle persévérant du clergé de cette paroisse, elle possède maintenant un orgue qui, quoique placé dans le chœur, peut être considéré comme un véritable grand orgue, eu égard au nombre, à l'importance, à la variété de ses jeux, et qui est un chef-d'œuvre par la perfection de son mécanisme, par la puissance et la douceur de sa sonorité.

Cet instrument, sorti des ateliers de M. J. Merklin, le facteur si avantageusement connu du clergé français, sera béni au jour indiqué plus haut par M<sup>re</sup> Mermillod, évêque d'Hebron. Le grand orateur a daigné promettre de faire entendre, en cette circonstance, sa parole éloquent. L'organiste de la Sainte-Trinité à Paris, M. Guillemant, dont le talent paraît devoir rester sans égal en France, fera valoir le mérite du nouvel instrument.

C'est dire que les admirateurs de la belle éloquence chrétienne et les amateurs de bonne musique religieuse pourront se procurer les plus légitimes et les plus douces jouissances.

(Extrait du journal *le Monde*.)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 février 1878.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS,

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>lles</sup> DELAS et MICHELLI, 1<sup>res</sup> danseuses.

Première représentation de :

### CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

1<sup>er</sup> acte : Souvenirs du pays.

2<sup>e</sup> acte : La Taverne de Lilos Pastia.

3<sup>e</sup> acte : Les Contrebandiers.

4<sup>e</sup> acte : Le Torero.

Au 2<sup>e</sup> acte, *Pas Bohémien*, par M<sup>lles</sup> Delas et Michelli.

Au 4<sup>e</sup> acte, *Pas Espagnol*, par les mêmes danseuses.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

L'Univers Illustré, ce véritable journal de la famille qui compte aussi parmi les plus belles publications artistiques, consacre cette semaine son numéro tout entier au grand événement du jour : La Mort de S. S. le Pape Pie IX. Parmi les gravures nous citerons un admirable Portrait du Souverain Pontife ; le Pape sur son lit de mort ; le Pape recevant l'extrême-onction ; les Appartements du Vatican, etc., etc. — Dans le texte, on trouve, outre la biographie complète du Saint-Père, une foule de détails curieux et inédits sur la vacance du Saint-Siège et le futur Conclave.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus

suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Alphonse Karr, l'infatigable écrivain qui a publié de si intéressantes relations sur Nice, Saint-Raphaël et Sainte-Adresse, vient de faire paraître chez Calmann Lévy un nouveau volume intitulé : *Notes de voyage d'un Casanovi*. Cette fois, il nous transporte au milieu des enlacements de l'Italie. Le lecteur n'y perd rien : ni le tour pittoresque du récit, ni ces observations fines, ni ces traits spirituels et tout ce charmant humour qui ont fait le succès des précédents ouvrages d'Alphonse Karr.

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien

renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Miot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

L'époque de Louis XV, si féconde en intrigues de toutes sortes et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, *la Comtesse de Bruges*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brochant sur un canevas historique, l'auteur du 101<sup>me</sup> Régiment et de *la Bêtise humaine* a fait une de ces œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 —	soir.	9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 —	soir.	7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	74 15	03		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	625		2 50	Canal de Suez	760		2 50
4 1/2 %	105 20	45		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	865		1 35	Crédit Mobilier esp.	492 50		
5 %	109 80	13		Crédit Mobilier	167 50		1 25	Société autrichienne	548 75		
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	325			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	436			Charentes, 500 fr. t. p.	140		2 50	Orléans	341 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Est	647 50			Paris-Lyon-Méditerranée	338		
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1073 75	1 25		Est	335 50		
— 1869, 3 %	397			Midi	788 75		3 75	Nord	345		
— 1871, 3 %	385			Nord	1330			Ouest	335		
— 1875, 4 %	505			Orléans	1145			Midi	335		
— 1876, 4 %	494			Ouest	728 75	3 75		Charentes	260		
Banque de France	3200			Vendée, 500 fr. t. p.	1340			Vendée	260		
Comptoir d'escompte	705			Compagnie parisienne du Gaz	1340			Canal de Suez	552 50		
Crédit agricole, 200 f. p.	340			C. gén. Transatlantique	493 75						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	340										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)	8 — 21 —	omnibus.
9 — 1 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir,	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 15 —	express.	4 — 11 —	omnibus-mixte.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**A RENTE VIAGÈRE**  
Sur deux têtes,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 27, occupée par M. Gablin, pharmacien.  
Prix du loyer actuel : 4,050 fr., impôts locaux en sus.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. GAUTIER, ancien pharmacien, rue de Bordeaux. (54)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**En totalité ou par parties.**  
**LA FERME DES NOYERS**  
Située à Russé, commune d'Allonnes, exploitée par les époux Breton-Richard.  
Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité 20 hectares 93 ares 2 centiares.  
Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation le 1<sup>er</sup> novembre 1878.  
Toutes facilités seront données pour les paiements.  
S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1° à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix ; 2° et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété. (101)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**LE PRÉ AU NEALE**  
OU PRÉ DE LA LEVÉE-NEUVE  
Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés,  
Contenant 2 hectares ;  
Et un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares.  
S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (100)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union, avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouvet ;  
2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
LA FERME  
**DE LA RICHARDIÈRE**  
Entre les Rosiers et Longué,  
Joignant l'Authion, contenant huit hectares.  
S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
Pour la Saint-Jean 1879,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. Lecoq, horloger.  
S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, successeur de M. ROBINEAU. (106)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**Le MOULIN GEORGET**  
Situé sur les Châteaux, à Saumur.  
Beaux logements et jardin.  
Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.  
S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

### OUTILLAGE

ET  
**MATÉRIEL DE SERRURERIE**  
**VENTE**  
Le lundi 11 mars et jours suivants,  
**Rue Saint-Julien, 38, ANGERS.**  
Onze enclumes, — 38 étaux, machines à percer, à cintrer, à tarauder, — 800 outils divers, — ferrailles, — fer, — plomb, cuivre, — etc., etc. ; — 2 crics, bascules de 1,200 kilogrammes et poids.  
Marchandises neuves, — fer, — fonte, — quincaillerie, — espagnolettes, — paumelles, etc., etc. ; — une cuve ronde, deux mètres sur un ; — une plus petite.  
Harnais, — selles, — tables, — chaises de jardin.  
Grande quantité d'autres objets.  
**UN VÉLOSCAPHE.**  
Voir, pour le détail, les placards, rue Saint-Julien, ou chez M. BOURJEU, syndic de faillites, rue Lepeveu. (107)

### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1878,  
**UNE FERME**  
Située aux environs de Saumur,  
D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes.  
S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**MAISON**  
A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,  
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.  
S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (92)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,  
**MAISON DE PLAISANCE** avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;  
**MAISON D'EXPLOITATION** avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.  
**UNE ANGLAISE demande à donner des leçons** chez elle et à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

### Commune de Vihiers.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Vihiers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vihiers, le dimanche 3 mars 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après :

- 1<sup>o</sup> 214 mètres linéaires de bordures de trottoirs..... 963 f.
- 2<sup>o</sup> 515 mètres carrés de pavages pour caniveaux... 3.347 50
- 3<sup>o</sup> 20 mètres cubes de pierre cassée..... 90 »
- 4<sup>o</sup> Somme à valoir pour travaux imprévus..... 9 50

Total..... 4.480 »

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande **une comptabilité** pouvant occuper quelques heures par jour.  
S'adresser au bureau du journal.

### COMPTOIR COMMERCIAL.

DIRECTION GÉNÉRALE.  
Le COMPTOIR COMMERCIAL fait représenter, par ses agents en France et à l'étranger, plus de 90 maisons de commerce et de production.  
Il correspond avec quatre journaux spéciaux.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, directeur général, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (73)

**FABRIQUE IMPORTANTE** (station de chemin de fer près Paris) demande Associé avec 200,000 francs garantis, pour remplacer un associé partant. Affaires : 400,000 fr. augmentant chaque année. Position exceptionnelle. Bénéfices considérables.  
AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, à Paris. (95)

### MAISON DE CONFIANCE

**FILS FER GALVANISÉS**  
Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (88)

ON DEMANDE des Commanditaires pouvant prendre 500 ou HUIT PARTS de 100,000 fr. chacune, pour étendre l'exploitation de grandes carrières de pierre dure et tendre, située dans un centre de consommation où tous les gisements sont épuisés. Affaires sûres. Gros bénéfices. Valeur actuelle de propriété : 300,000 francs. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris. (97)

### M. RIELLANT ET SA FILLE

**Chirurgien et Mécanicien Dentiste,**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
Maison Beurois.  
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.  
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE MONTEUR des VALEURS A LOTS  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS, rue social, 46, rue La Fayette, Paris.)  
1 FRANC par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.  
52 NUMÉROS par an.  
On l'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.  
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.  
Saumur, imprimerie P. GODET.